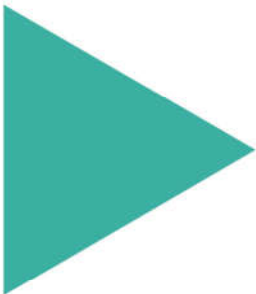


Bordereau attestant l'exactitude des informations - ORLEANS - 4502 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/07/2024 - 5997 - 2016 B 01630 - 824 092 282 - Aalberts integrated piping systems SAS



Comptes annuels

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

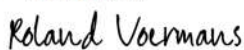


SAS AALBERTS INTEGRATED PIPING SYSTEMS

46 rue de l'Industrie
45550 ST DENIS DE L'HOTEL
APE : 4669B
Siret : 82409228200014

Copie certifiée conforme
M. Roeland VOERMANS

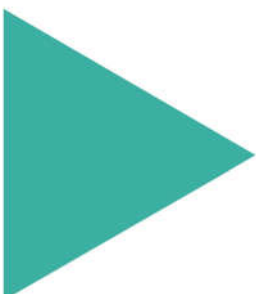
DocuSigned by:



39FD1F65DCAF467...

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Attestation d'Expert Comptable	2
Bilan	3
Compte de résultat	5
Annexe	6
<i>Règles et méthodes comptables</i>	7
<i>Faits caractéristiques</i>	10
<i>Notes sur le bilan</i>	11
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	19
<i>Autres informations</i>	23
2. Détail des comptes	25
Bilan détaillé	26
Compte de résultat détaillé	31

Two overlapping rounded rectangular shapes. The front shape is orange and the back shape is teal.

Comptes annuels

Bilan

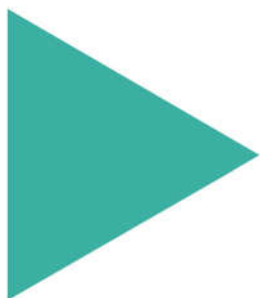
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	2 959 955		2 959 955	2 959 955
Autres immobilisations incorporelles	27 267	21 512	5 755	13 154
Immobilisations corporelles				
Terrains	264 867	56 902	207 964	212 186
Constructions	4 357 680	2 078 928	2 278 752	2 414 379
Installations techniques, matériel et outillage	10 257 340	5 864 626	4 392 714	4 247 781
Autres immobilisations corporelles	279 935	160 588	119 348	115 505
Immob. en cours / Avances & acomptes	513 967		513 967	1 314 528
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	18 661 011	8 182 556	10 478 454	11 277 489
Stocks				
Matières premières et autres approv.	3 185 100	82 575	3 102 525	4 508 398
En cours de production de biens	441 785		441 785	62 965
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	2 226 690	10 205	2 216 485	2 796 726
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	4 078 841		4 078 841	4 099 212
Fournisseurs débiteurs	239		239	2 709
Personnel	38 062		38 062	37 927
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	540 141		540 141	94 349
Autres créances	2 664 640		2 664 640	26 455
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	206		206	4 378
Charges constatées d'avance	18 575		18 575	6 361
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 194 279	92 780	13 101 499	11 639 478
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif	457		457	
COMPTES DE REGULARISATION	457		457	
TOTAL ACTIF	31 855 747	8 275 336	23 580 411	22 916 967

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	4 000 000	4 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	333 290	203 910
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 782 057	3 323 840
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	2 588 645	2 587 597
Subventions d'investissement	105 469	121 695
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12 809 461	10 237 042
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	242 000	110 000
Provisions pour charges	953 664	948 021
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 195 664	1 058 021
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	305 772	4 448 071
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 399 025	4 326 816
<i>Personnel</i>	1 317 471	1 300 883
<i>Organismes sociaux</i>	897 862	850 290
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	380 483	24
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	112 994	111 308
Dettes fiscales et sociales	2 708 810	2 262 505
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	138 216	574 944
Autres dettes	22 766	6 858
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	9 574 589	11 619 195
Ecart de conversion - Passif	696	2 709
TOTAL PASSIF	23 580 411	22 916 967

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	1 873	5 900	-4 027	-68,25
Production vendue	40 719 214	44 829 147	-4 109 934	-9,17
Production stockée	-204 636	-796 710	592 074	-74,31
Subventions d'exploitation		6 000	-6 000	-100,00
Autres produits	208 627	1 820 773	-1 612 146	-88,54
Total	40 725 078	45 865 110	-5 140 032	-11,21
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	14 428		14 428	
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.	21 042 302	27 235 103	-6 192 801	-22,74
Variation de stock (m.p.)	1 434 756	-891 247	2 326 003	-260,98
Autres achats & charges externes	4 894 574	5 553 305	-658 732	-11,86
Total	27 386 060	31 897 161	-4 511 101	-14,14
MARGE SUR M/SES & MAT	13 339 018	13 967 949	-628 931	-4,50
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	449 617	486 527	-36 910	-7,59
Salaires et Traitements	5 138 911	4 996 263	142 648	2,86
Charges sociales	2 127 201	2 227 530	-100 328	-4,50
Amortissements et provisions	1 752 975	1 480 959	272 016	18,37
Autres charges	1 246	131	1 116	854,75
Total	9 469 950	9 191 409	278 541	3,03
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 869 068	4 776 540	-907 472	-19,00
Produits financiers	14 273	34 611	-20 338	-58,76
Charges financières	155 585	306 926	-151 342	-49,31
Résultat financier	-141 311	-272 315	131 004	-48,11
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	3 727 756	4 504 225	-776 469	-17,24
Produits exceptionnels	247 745	270 626	-22 881	-8,46
Charges exceptionnelles		791 610	-791 610	-100,00
Résultat exceptionnel	247 745	-520 984	768 728	-147,55
Participation des salariés	481 084	489 306	-8 222	-1,68
Impôts sur les bénéfices	905 772	906 339	-567	-0,06
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 588 645	2 587 597	1 048	0,04

A large graphic element in the lower half of the page, composed of two overlapping rounded rectangles. The front rectangle is orange and the back one is teal.

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AALBERTS INTEGRATED PIPING SYSTEMS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 23 580 411 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 2 588 645 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Aménagements des terrains :

Terrains : néant

Aménagements de terrains : 10 à 35 ans

* Constructions : 10 à 35 ans

* Agencements des constructions : 10 à 20 ans

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan. La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

La société constate une dépréciation de stock notamment en cas de rotation lente. La méthode utilisée se base sur l'écoulement statistique probable des articles concernés. Le taux de dépréciation progresse en fonction de l'allongement du délai d'écoulement.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Règles et méthodes comptables

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Compte tenu le montant non significatif, l'impact IFRIC n'a pas été comptabilisé dans l'ouverture des capitaux propres et la provision pour pensions mais dans le mouvement des capitaux propres de l'exercice. Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

En application de la modification du 5 novembre 2021 de la recommandation ANC 2013-02, la société a décidé d'appliquer la décision du Comité d'Interprétation des normes IFRS (IFRS-IC) qui a clarifié les périodes de service qu'une entité attribue aux régimes à prestations définies lorsque :

- Les salariés ont droit à une indemnité forfaitaire dès lors qu'ils atteignent un certain âge de départ à la retraite et qu'ils sont toujours employés par l'entité à cette date ;
- Le montant de l'indemnité de départ en retraite octroyée à un salarié dépend de l'ancienneté de celui-ci dans l'entité et est plafonné à un nombre d'années de présence consécutives.

L'IFRS-IC conclut qu'une entité attribue des droits à une indemnité de retraite au titre de chaque année au cours de laquelle un employé rend des services à compter de la date à laquelle naît l'obligation pour la première fois et non sur toute la période d'emploi. La Convention collective d'Aalberts Integrated Piping Systems, applicable aux calculs de la provision retraite de la société, est concernée par cette interprétation et les indemnités de fin de carrières constituent des régimes à prestations définies pour un montant maximal plafonné.

A compter de 2021, le calcul des droits commence à la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits, c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations.

Cette nouvelle méthode a pour effet de réduire le niveau d'engagement global à la date de changement, et de majorer l'impact sur résultat pour les années ultérieures.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Au cours du premier semestre 2023, l'activité du site était en dessous de sa capacité du fait d'un carnet de commandes faible. A partir de septembre, la demande client s'est renforcée, le site a également repris la production pour le client US, l'usine a de nouveau engagé des intérimaires pour satisfaire les commandes clients.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	2 959 955			2 959 955
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	27 267			27 267
Immobilisations incorporelles	2 987 222			2 987 222
- Terrains	264 867			264 867
- Constructions sur sol propre	3 039 138			3 039 138
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 243 834	74 708		1 318 542
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 946 045	1 311 295		10 257 340
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 757			1 757
- Matériel de transport	76 049			76 049
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	160 207	41 922		202 129
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	1 314 528	634 438	1 434 999	513 967
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	15 046 425	2 062 363	1 434 999	15 673 789
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	18 033 646	2 062 363	1 434 999	18 661 011

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	2 959 955
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	2 959 955

Immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Montant des dépenses comptabilisées : 634 438 euros

Le groupe Aalberts continue à investir sur son site de production à Saint Denis de l'Hôtel pour atteindre les objectifs de croissance de volumes produits.

Détail des mouvements de l'exercice des amortissements

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 113	7 399		21 512
Immobilisations incorporelles	14 113	7 399		21 512
- Terrains	52 680	4 222		56 902
- Constructions sur sol propre	915 331	138 558		1 053 889
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	953 263	71 777		1 025 040
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 635 970	1 166 363		5 802 333
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 757			1 757
- Matériel de transport	13 685	8 700		22 385
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	107 066	29 380		136 446
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	6 679 751	1 418 999		8 098 751
ACTIF IMMOBILISE	6 693 864	1 426 399		8 120 263

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 340 498 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 078 841	4 078 841	
Autres	3 243 082	3 243 082	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	18 575	18 575	
Total	7 340 498	7 340 498	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dépréciation des actifs

Dépréciation des immobilisations

En septembre 2021 la société a arrêté la fabrication et la vente des gammes Endfeed / Sudo et ISR, c'est à dire des raccords à souder. Dans les comptes 2023 il reste un projet non soldé lié aux équipements ISR, dans les immobilisations en cours. Sa valeur brute est 81 618.93 euros et une dépréciation de 62 293.57 euros a été constaté en 2022 car il existe un potentiel de réutiliser ce qui n'est pas provisionné sur d'autres projets.

A la clôture de l'exercice, le total des dépréciations pour ces matériels reste à 62 293.57 €

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 4 000 000,00 euros décomposé en 40 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 27/06/2023.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent Résultat de l'exercice précédent Prélèvements sur les réserves	2 587 597
Total des origines	2 587 597
Affectations aux réserves Distributions Autres répartitions Report à Nouveau	2 587 597
Total des affectations	2 587 597

Affectation du résultat aux réserves pour 2 587 596,80€ dont :

- Réserve légale 129 379,84 €
- Autres réserves 2 458 216,96 €

Le poste "autres réserves" s'élève à 5 782 057,38 €.

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Capital	4 000 000				4 000 000
Réserve légale	203 910	129 380	129 380		333 290
Réserves générales	3 323 840	2 458 217	2 458 217		5 782 057
Résultat de l'exercice	2 587 597	-2 587 597	2 588 645	2 587 597	2 588 645
Subvention d'investissement	121 695			16 226	105 469
Total Capitaux Propres	10 237 042		5 176 242	2 603 823	12 809 461

Provisions

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	50 000	132 000			182 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	924 270	94 342	88 732		929 880
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	83 751	2 891	2 858		83 784
Total	1 058 021	229 233	91 590		1 195 664
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		233 796	91 590		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 9 574 589 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 399 025	6 399 025		
Dettes fiscales et sociales	2 708 810	2 708 810		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	138 216	138 216		
Autres dettes (**)	328 538	328 538		
Produits constatés d'avance				
Total	9 574 589	9 574 589		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FRS F.N/P TIERS	441 443
FRS F.N/P GRPE	35 844
FRS FG HG	84 910
Frs immobil. - fact. non parvenues	13 850
MRNF FNP IMMOS	529
DETTES PROV CP1	361 448
DETTES PROV JRT	47 721
DETTES PROV CET	80 092
INTERESSEMENT	102 156
PARTICIPATION	481 084
Personnel - autres charges à payer	226 328
Prov précarité	1 170
CHARGES CP1	161 497
CHARGES JRRT	21 173
CHARGES CET	36 828
CHARGES 13 MOIS	110 528
ABT - CETIM	11 406
Prov chs précar	482
ETAT TVS	4 721
Total	2 223 209

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHAR.CONST.AVCE	18 575		
Total	18 575		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2023
vente des produits finis press	37 742 851
vente des déchets	1 662 543
refacturation rénovation machine au client	26 302
refacturation dépenses équipe commerciale aux Pays Bas	1 287 518
vente de marchandises	1 873
TOTAL	40 721 087

Répartition par marché géographique

	31/12/2023
Chiffre d'affaires France	1 759 838
Chiffre d'affaires UE	23 686 283
Chiffre d'affaires Export	15 274 966
TOTAL	40 721 087

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 39 875 euros

Honoraire des autres services : 19 063 euros

Éléments imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
Salaires et traitements		50 361
Total		50 361

Notes sur le compte de résultat

Résultat financier

	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 272	1 300
Reprises sur provisions et transferts de charge		7 473
Différences positives de change	13 001	25 838
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	14 273	34 611
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	132 087	92 515
Différences négatives de change	23 498	214 411
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	155 585	306 926
Résultat financier	-141 311	-272 315

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices		180 788
Subventions d'investissement virées au résultat		16 226
Autres produits		370
Produits sur exercices antérieurs		50 361
TOTAL		247 745

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 152 545 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	610 179
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	610 179
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	152 545
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2017, la société SAS AALBERTS INTEGRATED PIPING SYSTEMS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe AALBERTS INDUSTRIES LYON SNC.

Un avenant à la convention d'intégration fiscale a été établi le 30/09/2019 : en cas de déficit ou de moins-value nette à long terme, les sociétés intégrées recevront, à titre définitif, de la société intégrante une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés. En conséquence, les sociétés intégrées seront privées du report de leur déficit ou de leur moins-value pour la détermination ultérieure de leur charge d'impôt.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

Notes sur le compte de résultat

- Charges de l'exercice : 905 772 euros

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 119 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	21	
Agents de maîtrise et techniciens	20	
Employés	6	
Ouvriers	72	
Total	119	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Le président n'est pas rémunéré au sein de la société Aalberts integrated piping systems SAS.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 929 880 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 929 880 euros

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités.

En application de la modification du 5 novembre 2021 de la recommandation ANC 2013-02, la société a décidé d'appliquer la décision du Comité d'Interprétation des normes IFRS (IFRS-IC) qui a clarifié les périodes de service qu'une entité attribue aux régimes à prestations définies lorsque :

- Les salariés ont droit à une indemnité forfaitaire dès lors qu'ils atteignent un certain âge de départ à la retraite et qu'ils sont toujours employés par l'entité à cette date ;
- Le montant de l'indemnité de départ en retraite octroyée à un salarié dépend de l'ancienneté de celui-ci dans l'entité et est plafonné à un nombre d'années de présence consécutives

L'IFRS-IC conclut qu'une entité attribue des droits à une indemnité de retraite au titre de chaque année au cours de laquelle un employé rend des services à compter de la date à laquelle naît l'obligation pour la première fois et non sur toute la période d'emploi. La Convention collective d'Aalberts Integrated Piping Systems, applicable aux calculs de la provision retraite de la société, est concernée par cette interprétation et les indemnités de fin de carrières constituent des régimes à prestations définies pour un montant maximal plafonné.

A compter de 2021, le calcul des droits commence à la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits, c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations.

Cette nouvelle méthode a pour effet de réduire le niveau d'engagement global à la date de changement, et de majorer l'impact sur résultat pour les années ultérieures.

Autres informations

Les principales hypothèses de valorisation sont les suivantes :

- . Taux d'actualisation : 4.10%
- . Revalorisation des salaires : 2.5%
- . Taux de charges sociales : 40%
- . Turnover : Fort
- . Table de mortalité : INSEE 2016-2018
- . Ventilation des départs : 100% à l'initiative du salarié
- . Age de départ à la retraite : Age quand le salarié a le droit à sa pleine retraite

Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges.

Les engagements sont évalués conformément à la norme IAS19 révisée.

La société n'a pas opté pour la méthode du corridor et comptabilise les écarts actuariels directement en résultat.

La société n'a pas opté pour la méthode du corridor et comptabilise les écarts actuariels directement en résultat. Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Médailles du travail

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre des médailles du travail sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et des accords d'entreprise en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges.

Aalberts integrated piping systems SAS
Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 000 euros
Siège social : 46, Rue de l'Industrie
45550 ST DENIS DE L HOTEL
824 092 282 RCS ORLEANS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 24 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'associée unique, sur proposition des dirigeants de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 2 588 645,02 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 588 645,02 euros
A la réserve légale	66 709,92 euros

Solde	2 521 935,10 euros

A porter en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 8 303 992,48 euros.

Certifié conforme
Le Directeur Général
Monsieur Roeland Voermans

DocuSigned by:

Roland Voermans

39FD1F65DCAF467...

AALBERTS INTEGRATED PIPING SYSTEMS

Société par actions simplifiée

46 rue de l'Industrie

45550 SAINT DENIS DE L'HOTEL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

AALBERTS INTEGRATED PIPING SYSTEMS

Société par actions simplifiée

46 rue de l'Industrie
45550 SAINT DENIS DE L'HOTEL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'associé unique de la société AALBERTS INTEGRATED PIPING SYSTEMS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AALBERTS INTEGRATED PIPING SYSTEMS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 14 juin 2024

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Guido CARATI